



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
 Sous-Bassin Hydrographique de la SENNE

P.A.S.H. RÉALISÉ PAR LES ORGANISMES D'ÉPURATION AGRÉÉS CONCERNÉS :

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Études Techniques et Économiques - Région de Charleroi-Thulin
- Intercommunale du Brabant Wallon
- Intercommunale de Propriété publique de la Région du Hainaut occidental
- Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du territoire de la région de Mons-Borinage-Centre

PASH DRESSÉ PAR :

- La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA SENNE
 Namur, le 22 DEC. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
 Benoît Lutten

Le Ministre-Président
 Elio Di Rupo

Informations gérées par la S.P.G.E. :

RÉGIMES D'ASSAINISSEMENT
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
 de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome
 Assainissement autonome (II)
 Assainissement autonome communal (IIb)
 Assainissement transitoire (III)

RESEAU DE COLLECTE ET D'ÉGOUTTAGE

Cas généraux
 Cas particuliers

TRAITEMENT DES EAUX USEES
 Station d'épuration
 Station à statut particulier

AUTRES PROBLÉMATIQUES
 Dérèglement - Exhaure
 Bassin d'orage

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
 Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
 Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400
 http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
 Eau souterraines
 Zones de protection de captage arrêtées
 Prévention rapprochée (Ia)
 Prévention éloignée (Ib)
 Surveillance (II)

SOURCE DGNLTP
 Plan de secteur
 Fond de plan IGN
 40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

SOURCE IGN
 Zone de baignade
 Point ou zone de baignade
 Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale
 Natura 2000
 Limite naturelle

